

2018_CT2_056

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Prévention des déchets - Programme d'actions 2018 et demande de subventions

Le 8 février 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 février 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique - CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François - DAGORNE Robert - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie - LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIE Richard – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale – PELLENC Roger - POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules - TALASSINOS Luc – TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CRISTIANI Georges donne pouvoir à ALBERT Guy – BURLE Christian donne pouvoir à BUCCI Dominique - de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - HOUEIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – ROLANDO Christian donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – TERME Françoise donne pouvoir à AUGÉY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – CIOT Jean-David - FERAUD Jean-Claude - FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – MANCEL Joël - PEREZ Fabien - PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Collecte et traitement des déchets**

■ Séance du 8 février 2018

06_3_03

■ **Prévention des déchets - Programme d'actions 2018 et demande de subventions**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 15 Février 2018

6286

■ Prévention des déchets - Programme d'actions 2018 et demande de subventions

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certaines actions et certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, le Territoire du Pays d'Aix maintient sa volonté d'agir en matière de réduction des déchets en poursuivant son Programme de Prévention.

Celui-ci, regroupant les actions menées au niveau du territoire, sera intégré au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) métropolitain dès que ce dernier sera élaboré.

Durant cette période de transition et en attendant que la Commission consultative d'élaboration et de suivi du Programme créée par délibération en 2016 (DEA 031-1484/16/CM) aboutisse, la rédaction du PLPDMA métropolitain, le programme des actions de réduction de la production de déchets du Territoire du Pays d'Aix est maintenu.

Ce rapport présente le budget associé aux actions détaillées en annexe (délibération du Conseil de Territoire du 15 février 2018) et les plans de financement correspondants du programme de prévention du Territoire du Pays d'Aix.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180208-2018_CT2_056-
DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

Budget Prévisionnel du Programme de Prévention des Déchets du Territoire du Pays d'Aix pour l'année 2018

Le détail des dépenses prévisionnelles liées aux actions envisagées en 2018 et décrites au sein de l'annexe à cette délibération a été classé par nature : Investissement et Fonctionnement.

Budget 2018

Dépenses d'investissement :

Actions d'Investissement 2018	DÉPENSES	RECETTES Propositions financières 2018 Financement maximal de l'ADEME, Région PACA et CD13		
	Montant en € HT	Financiers	%	Montant en € HT
Acquisition de composteurs individuels	98 000	ADEME	19,8%	30 360 €
Acquisition de lombricomposteurs individuels	14 000	LIFE (Europe)	5,2%	8 000 €
Acquisition de composteurs pédagogiques	400	Métropole AMP - Pays d'Aix	20,0%	30 680 €
Acquisition de composteurs collectifs pour résidences	4 000	REGION PACA	20,0%	30 680 €
Acquisition de panneaux pour le compostage collectif	22 500	CD13	35,0%	53 680 €
Acquisition de caissons de remplissage et de panneaux	13 500			
TOTAL 2018	163 400 €			163 400 €

* La part d'autofinancement étant au minimum de 20 %, le solde de financement a été réparti sur les 3 partenaires (Ademe, Région, CD13) en tenant compte des subventions déjà accordées (projet Life intégré notamment).

Dépenses de fonctionnement :

Actions de Fonctionnement 2018	DÉPENSES		RECETTES Propositions financières 2018 Financement maximal* de l'ADEME, Région PACA et CD13		
	Nature fonctionnement	Montant (€ HT)	Financeurs	%	Montant (€HT)
Dépenses non subventionnables		132 670 €			132 670 €
Subvention aux Foyers Ruraux des Bouches du Rhône	6574	7 000 €	Métropole AMP – Pays d'Aix		
Subvention à la Ressourcerie Elan de Jouques	6574	6 858 €			
Subvention à la Ressourcerie Evolio	6574	7 000 €			
Subvention à la Ressourcerie Emmaus	6574	40 000 €			
Subvention à la Ressourcerie Valtri – Histoire sans fin	6574	32 000 €			
Subvention à Unis cité – Gaspillage alimentaire	6574	7 312 €			
Distribution de composteurs individuel lors de permanences	611	6 500 €			
Animation et accompagnement compostage individuel et lombricompostage		19 300 €			
Supports de communication compostage individuel		6 700 €			
Dépenses subventionnables		326 067 €			326 067 €
Accompagnement des gros producteurs de DAE		76 667 €	ADEME	39%	126 647 €
Acquisition de 6 000 cabas réutilisables		15 000 €	LIFE	8%	25 000 €
Acquisition d'autocollants stop pub		1 300 €	Métropole AMP – Pays d'Aix	20%	65 213 €
Éducation à l'environnement (Prévention)		86 000 €	REGION	30%	97 820 €
Impression supports de communication et kits pédagogiques		17 000 €	DRAAF	3%	11 387 €
Supports de communication compostage collectif		1 300 €			
Développement et suivi du compostage collectif		55 000 €			
Réalisation du Modecom		25 000 €			
Gaspillage et don alimentaire		48 800 €			
TOTAL 2018		458 737 €			458 737 €

Présentation des plans de financement prévisionnels associés au prévisionnel de dépenses :

Selon les lois NOTRe et MAPTAM, les opérations liées à l'acquisition d'équipements destinés à la gestion et au traitement des déchets ont été qualifiées en « Compétence Exclusive ». Dans cette configuration, l'autofinancement requis est au minimum de 20 %.

Sur la base du budget prévisionnel 2018, et compte tenu du fait qu'il existe des dépenses de fonctionnement et d'investissement, les plans de financement prévisionnels suivants sont proposés (par type de recettes) :

Recettes d'investissement :

Programme de prévention des déchets 2018 – Dépenses d'Investissements		
ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES (€HT)
Métropole Pays d'Aix	20.0%	30 680 €
Programme européen de subventionnement LIFE	5%	8 000 €
ADEME	20%	30 350 €
Région PACA	20%	30 680 €
Conseil Départemental 13	35%	53 690 €
TOTAL	100%	153 400 €

Recettes de Fonctionnement :

Programme de prévention des déchets 2018 – Dépenses de Fonctionnement		
ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES (€HT)
Métropole Pays d'Aix	20%	65 213 €
Programme européen de subventionnement LIFE	8%	25 000 €
ADEME	39%	126 647 €
Région PACA	30%	97 820 €
DRAAF	3%	11 387 €
TOTAL	100%	326 067 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de Territoire du 8 février 2018 portant sur le programme de prévention des déchets – Bilan 2017 et perspectives 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : programme de prévention des déchets pour le Territoire du Pays d'Aix pour l'année 2018.

Délibère

Article 1 :

Pour la réalisation de cette opération, Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Ademe, la Région Provence-Alpes-Côtes d'Azur, la DRAAF (Direction Régionale de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt) PACA ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent.

Article 2 :

Les crédits nécessaires aux dépenses d'investissement et de fonctionnement seront inscrits au Budget Annexe du Service Prévention Élimination des Déchets (SPED) de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix – Fonction : 7211 – Nature : multiples

Les recettes correspondantes seront constatées au Budget Annexe SPED de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix. Fonction 7211 – Nature : multiples

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN

**PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS DU
TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

ANNEXE à la délibération « Prévention des Déchets – Programme d'actions 2018 et demande de subventions »

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180208-2018_CT2_056-
DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, le Territoire du Pays d'Aix maintient sa volonté d'agir en matière de réduction des déchets en poursuivant son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Ce programme est basé sur des actions permettant de sensibiliser les habitants en matière de réduction des suremballages, de compostage, d'achat responsable, de lutte contre le gaspillage alimentaire, d'éco-exemplarité de la collectivité, de réemploi d'objets.

L'ensemble de ces actions vise à réduire les quantités de déchets produits, limiter leur nocivité et améliorer leur caractère valorisable.

Ce rapport présente le bilan 2017 et le programme pour l'année 2018.

I – LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

En 2015, deux textes législatifs sont entrés en vigueur posant un cadre réglementaire aux collectivités territoriales et leur groupement imposant la mise en place du PLPDMA accompagné d'un objectif de baisse des déchets ménagers de 10 % d'ici 2020 par rapport à 2010.

1 – LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Décret du 10 juin 2015

Dans le cadre du Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, les collectivités responsables de la collecte et du traitement des déchets ont l'obligation de définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Cette obligation est entrée en vigueur le 14 septembre 2015.

Il s'agit d'un document de planification qui indique les objectifs de réduction des déchets, les mesures permettant d'atteindre ceux-ci, la description des moyens humains, techniques et financiers nécessaires, le calendrier prévisionnel de mise en œuvre, à l'échelle du territoire, d'une ou plusieurs collectivités ou EPCI. Il fait l'objet d'un bilan annuel afin d'évaluer son impact sur l'évolution des quantités de déchets collectés et traités. Mis à la disposition du public, il est soumis pour avis à la «Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Programme (CCESP)», adopté par l'organe délibérant.

Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Dans le volet concernant la lutte contre les gaspillages et la promotion de l'économie circulaire, la loi fixe l'objectif de réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits d'ici 2020.

2 – LES AXES DE PRÉVENTION DU SCHÉMA MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES DÉCHETS

Dans le cadre de son schéma métropolitain de gestion des déchets, le Territoire du Pays d'Aix interviendra sur 4 niveaux :

- 1 – Établir un niveau de service aux professionnels coordonné sur l'ensemble des Territoires avec la mise en place de la Redevance Spéciale. Cela aura pour effet de réduire les tonnages pris en charge par la collectivité.
- 2 – Favoriser la gestion de proximité des bio-déchets, en particulier par l'offre de solutions de compostage de proximité, individuel ou collectif.

3 – Développer le réemploi, la réparation et la réutilisation, en particulier en créant un maillage de solutions dans nos Territoires.

4 – Sensibiliser à la réduction des déchets et à l'économie circulaire et accompagner des démarches transversales et innovantes.

II – LE BILAN DES ACTIONS DE PRÉVENTION 2017 ET LES PERSPECTIVES 2018 SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

1 – Établir un niveau de service aux professionnels

- **L'accompagnement des entreprises pour les aider à optimiser la gestion de leurs déchets et agir sur la prévention à la source**

Description de l'action :

- Définir le niveau de service aux professionnels au niveau des activités « collecte » et « déchèterie » en favorisant la part de prévention et une meilleure valorisation des Déchets d'Activité Économique (DAE),
- Connaître les pratiques des entreprises en matière de réduction des déchets,
- Promouvoir des entreprises exemplaires et faire connaître leurs actions.

Objectifs 2017 :

- Benchmark sur les actions exemplaires des entreprises en matière de réduction des déchets.
 - Promotion de certains écogestes auprès des entreprises,
 - Étude sur la mise en place d'un réseau Répar'acteurs en lien avec la Chambre des Métiers,
- Réponses aux appels à projet Filidéchets et Life.

Réalisations en 2017 :

L'année 2017 a été une année de transition et de préparation pour :

- Le lancement d'un programme d'actions pour l'évolution des pratiques en matière de gestion des déchets professionnels (délibération du 12 octobre 2017 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix),
- L'établissement d'une base de données permettant une meilleure connaissance des professionnels impactés par le programme d'actions,
- La recherche de subventionnement par le montage de dossiers dans le cadre de réponse à des appels à projet régionaux (Filidéchets) et européen (Programme Life).

Repère : La société Véolia a ouvert la déchèterie Recycl'Inn pro réservée aux professionnels sur la commune de Vitrolles en septembre 2017.

Perspectives 2018 :

Les actions inscrites au programme d'actions en cours d'élaboration (certaines démarrant en 2018 et s'étalant parfois sur plusieurs années) sont :

Pour l'activité « déchèterie » :

1. La restriction d'accès aux professionnels sur plusieurs déchèteries du Sud du Territoire du Pays d'Aix avec mise en œuvre de mesures de communication associées.
2. Le déploiement d'un programme de travaux sur toutes les déchèteries du Territoire pour mettre en place des systèmes de contrôle d'accès permettant l'identification de tous les apporteurs (particuliers et professionnels).
3. La réalisation d'une étude d'opportunité / faisabilité pour la mise en œuvre de déchèteries professionnelles.

Pour l'activité « collecte » :

1. La définition des règles de prises en charge des déchets des professionnels.
2. La mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour les professionnels qui ne seront plus collectés par le Service Public.
3. L'achat d'un logiciel d'enregistrement des dotations de bacs pour les professionnels.

2 - Favoriser la gestion de proximité des bio-déchets

• Compostage individuel

Description de l'action :

- Proposer des composteurs individuels accompagnés d'un bio seau aux habitants disposant d'un jardin afin de valoriser les biodéchets et réduire les quantités de déchets verts apportés en déchèterie et desservir d'ici 4 ans 30 % des foyers individuels.
- Organiser pour le grand public des animations sur la pratique du compostage dans les jardins pédagogiques.
- Renforcer la communication pour faire émerger la demande (panneaux lumineux des communes, CIQ, articles dans les revues municipales..).
- Organiser 2 permanences par mois pour la distribution des composteurs dans les communes de Rousset, Lambesc et Meyrargues.

Objectif 2017 : distribution de 1.500 composteurs

Réalisations en 2017 :

- Distribution de 1.658 composteurs.
- Organisation de 23 permanences de distribution.
- Distribution de 1.110 bulletins d'inscription de compostage individuel sur Lambesc et organisation d'une permanence en septembre pour la distribution de 134 composteurs.
- Gestion de 36 réclamations ou conseils téléphoniques ou par mails aux habitants.

Repère : *A ce jour, ce sont 20.957 composteurs individuels qui ont été distribués.*

Perspectives 2018 :

- Distribuer 2.000 composteurs.
- Développer des animations de type cafés compost pour remobiliser les foyers.
- Réaliser une enquête auprès des usagers sur l'utilisation de leur composteur individuel et mesurer les quantités détournées.
- Effectuer le suivi qualitatif et accompagnement de 50 « foyers témoins » par an.
- Organiser des permanences pour les distributions sur une commune supplémentaire comme Aix-en-Provence (Puyricard).

• Lombricompostage individuel

Description de l'action :

- Proposer des lombricomposteurs aux habitants résidant en appartement ou maison de village.
- Accompagner les foyers dans la pratique du lombricompostage et les conseiller.
- Organiser une permanence de distribution par mois sur Aix-en-Provence.

Objectif 2017 : distribution de 200 lombricomposteurs

Réalisations en 2017 :

- Distribution de 268 lombricomposteurs.
- Organisation de 12 permanences sur Aix-en-Provence.
- Gestion de 75 réclamations : 42 personnes ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé à domicile.

Repère : A ce jour, ce sont 1.063 lombricomposteurs individuels qui ont été distribués.

Perspectives 2018 :

- Distribuer 200 lombricomposteurs.
- Effectuer le suivi qualitatif et accompagnement de 10 « foyers témoins ».

• **Compostage collectif**

Description de l'action

- Le développement du compostage collectif dans des résidences, lotissements, centres anciens de village, quartiers, cimetières, jardins, administrations.... Il s'agit pour chacun des sites de réaliser une étude de pré-faisabilité, une réunion de présentation, un diagnostic, une enquête d'identification des foyers volontaires et des référents composteur. Le projet est finalisé avec la signature d'une convention avec le bailleur, la formation des référents. La mise en service du point de compostage est effectuée avec la distribution des bio seaux aux foyers volontaires et ensuite un suivi de chacun des sites.

Objectif 2017 : équipement de 10 résidences

Réalisations en 2017 :

- L'accompagnement pour le développement et le suivi du compostage collectif est effectué pour moitié depuis juillet 2017 par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône dans le cadre d'un marché de prestations.
- Les nouveaux sites équipés : Maison de retraite Caire Val à Rognes, le centre de Sibourg (maison de retraite), les résidences Collines de Cuques et Maréchal Lyautey, Cigales, Nymphée, Super Berlioz, Terrasse Sainte Victoire, Rue Sontay à Aix-en-Provence, la résidence Redon à Venelles et le Foyer de Charité Sufferchoix à Lambesc.
- Les composteurs du site du Lac de Peyrolles, du cimetière de Cabriès et du jardin de la Coudoulouse à Pertuis ont été retirés.
- 3 session de formation des référents en juin et novembre
- 98 interventions pour le suivi des sites ont été réalisées.

Repère : A ce jour, ce sont environ 34 résidences, 3 quartiers, 3 administrations, 2 cimetières et 4 jardins équipés en composteurs collectifs, soit 46 au total.

Perspectives 2018 :

- Poursuivre l'équipement de 10 résidences et du suivi des sites en service,
- Animer des ateliers pour la création de bacs à fleur ou potager et sur le thème du compostage collectif dans les résidences participant au dispositif.

• **Broyage des déchets verts et plate forme de compostage**

Description de l'action :

- Le plan d'action de gestion des déchets verts de la collectivité (Délibération 2015_B162 du Bureau du 9 avril 2015) incite les particuliers à broyer leurs déchets verts ou les gérer in-situ,
- Favoriser la création et soutenir le fonctionnement des plates-formes de compostage.

Objectifs 2017 :

- Subventions versée aux porteurs de projet,
- Mise en place de plate-forme de dépotage au sol au sein de la déchèterie des Pennes Mirabeau,
- Distribution du flyer d'Aix Multi Services (AMS) lors des permanences de distribution de composteurs et dans les communes,
- Réponse à l'appel à projet « Déchets verts » 2017 lancé par l'ADEME et la Région PACA en mars 2017.

Réalisations en 2017 :

- Mise en place de plates-formes de dépotage au sol au sein des déchèteries des Pennes Mirabeau.
- Subvention à l'association Aix multi services (AMS) pour son action de broyage des végétaux chez les particuliers,
- Subvention aux Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône pour ses actions de compostage notamment sur la plate-forme de la Roque d'Anthéron.

Repère : En 2017, l'association AMS a réalisé 120 interventions chez les particuliers et a produit 3.486 m³ de broyat.

Perspectives 2018 :

- Inciter les particuliers à broyer leurs déchets verts,
- Améliorer l'accès en déchèterie avec des plates-formes de dépotage,
- Apporter un soutien financier aux porteurs de projet,
- Mettre en place de plate-forme de dépotage au sol au sein de la déchèterie de-Pertuis en avril 2018,

• **Jardins partagés**

Description de l'action

Les communes ou les associations créent un jardin partagé afin de sensibiliser les enfants et les adultes à la pratique du compostage et réduire les quantités de biodéchets.

Objectif 2017 : suivi des porteurs de projets

Réalisation en 2017 :

Le bailleur Famille et Provence a développé 2 nouveaux jardins partagés « Cardalino » en juin et « Jardi Square Lou Rigaou » en septembre sur Encagnane.

A ce jour, au moins 46 jardins ont été créés sur le Territoire du Pays d'Aix.

Perspective 2018 : suivre les porteurs de projets de création de jardins partagés.

• **Compostage et lombricompostage en établissement scolaire**

Description de l'action :

Compostage des biodéchets :

- Deux types de dispositifs techniques ont été installés dans les cantines scolaires de communes volontaires : lombricomposteurs collectifs ou composteurs collectifs. Ces équipements permettent de composter les biodéchets produits par les cantines scolaires. Les agents sont chargés de vérifier régulièrement le bon fonctionnement de ces équipements et accompagner le personnel des cantines pour contribuer à la réussite de ce mode de compostage.

Compostage pédagogique :

- Des composteurs pédagogiques sont mis à disposition dans les écoles primaires bénéficiant des animations sur le compostage.

Objectifs 2017 :

Compostage des biodéchets :

- Suite à l'intervention de l'association Unis-Cité sur le gaspillage alimentaire dans les communes, certaines cantines souhaitent expérimenter le compostage des biodéchets,
- Suivi des composteurs et lombricomposteurs collectifs dans les cantines scolaires.

Compostage pédagogique :

- 8 demandes en composteurs pédagogiques et 1 demande pour un lombricomposteur pédagogique.

Réalisations en 2017 :

- 19 suivis des composteurs réalisés dans les cantines.
- 4 composteurs pédagogiques installés.

Perspectives 2018 :

- Mettre en place 5 composteurs collectifs dans les cantines et suivre leur bon fonctionnement.
- Équiper 5 écoles avec des composteurs pédagogiques.

• **Le gaspillage et le don alimentaire**

Description de l'action :

- Sensibiliser les ménages à la lutte contre le gaspillage alimentaire et favoriser le don alimentaire entre les commerces alimentaires et les associations caritatives,
- Informer le personnel des cuisines afin de réduire le gaspillage alimentaire lors de la préparation des repas et modifier le comportement des élèves à la cantine,
- Sensibiliser des étudiants sur 2 restaurants du CROUS,
- Sensibiliser des élèves du CFA,
- Réaliser d'un guide sur le don alimentaire,
- Développer des bonnes pratiques.

Objectifs 2017 :

- Faire le point sur les actions réalisées par les communes et les maisons de retraite suite à l'envoi du courrier en 2016,
- Suivre les porteurs de projets telle que l'association Unis-Cité,
- Initier un groupe d'échanges avec les communes volontaires engagées dans le projet Unis-Cité et association des autres communes menant des actions hors dispositif Unis-Cité (Coudoux, Les Pennes Mirabeau),
- Organiser une table ronde multi-acteurs à l'échelle du Territoire,
- Candidater à l'appel à projet sur le gaspillage alimentaire organisé par l'ADEME, le Conseil Régional PACA et la DRAAF.

Réalisations en 2017 :

- Versement d'une subvention d'un montant de 6.610 € à l'association Unis-Cité pour son projet sur le gaspillage alimentaire :
 - formation des volontaires en Service Civique (10 volontaires) : organisation du service et présentation des missions et des objectifs + visite du site de Croq'Jardin,

- campagne de pesées et animations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire sur les cantines de Trets, Gardanne, Aix-en-Provence, Le Tholonet, La Roque d'Anthéron, Le Puy Sainte Réparate, Peyrolles en Provence, Bouc Bel Air, Gréasque, Fuveau, Simiane Collongue et Rousset.

- Adoption d'un plan d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (delib 2017_CT2_517).
- Recherche de subventionnement par le montage d'un dossier dans le cadre de l'appel à projet « lutte contre le gaspillage alimentaire » organisé par l'ADEME, le Conseil régional PACA et la DRAAF.

Perspectives 2018 :

- Mettre en œuvre le plan d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire :
 - Axe 1 : Actions à destination des établissements recevant du public
 - Animation dans les écoles
 - Accompagnement de 10 cantines scolaires pour éviter le gaspillage
 - Développement d'actions au Centre de Formation des Apprentis
 - Actions en partenariat avec le CROUS
 - Création de fiches sur les bonnes pratiques
 - Axe 2 : Actions en matière de don alimentaire
 - Développement du don au sein du CFA
 - Réalisation d'un guide sur le don alimentaire
 - Axe 3 : Actions à destination des habitants du Territoire en lien avec le PLPDMA
 - Création d'une exposition itinérante
 - Création d'outils de sensibilisation du public (vidéos)
 - Campagne de communication institutionnelle de promotion des bons gestes
 - Retour vers les 10 foyers témoins ayant participé à l'étude nationale de l'ADEME en 2014.
 - Application déchets : conseils sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
 - Axe 4 : Développer la formation et l'information permettant de développer les bonnes pratiques en interne et au niveau des communes du Territoire
 - Insertion de clauses favorisant la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les marchés publics de prestation de « traiteur ».
 - Articles dans le journal interne, site Internet... .
- Suivi des porteurs de projet sur la thématique de lutte contre le gaspillage alimentaire.

• **Charte marché forain éco-responsable**

Description de l'action :

- Mettre en place de charte « marché éco-responsables » pour lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire les déchets issus des marchés forains,
- Le marché forain de la Roque d'Anthéron a été équipé par les Foyers Ruraux de poubelles pour collecter les biodéchets et les composter sur leur plate forme,
- La ville de Vitrolles a mandaté l'association Ecoscience pour réaliser un diagnostic sur les pistes de réduction des déchets sur son marché forain.

Objectif 2017 : suivi des porteurs de projets mettant en place des chartes marché forains écoresponsable.

Réalisation en 2017 : pas de nouveau porteur de projet identifié.

Perspective 2018 : suivi des porteurs de projet le cas échéant.

3 - Développer le réemploi, la réparation et la réutilisation

• Ressourceries

Description de l'action

Aider au financement des structures de réemploi de type ressourceries du Territoire dans le cadre du dispositif d'aide communautaire et du fonds de subvention aux structures du réemploi (Délibération 2013 B 433).

Objectifs 2017 :

- Suivi des porteurs de projet et accompagnement de nouvelles structures,
- Mise en place d'un local dédié sur la déchèterie de la Parade à Aix-en-Provence.

Réalisations en 2017 :

- Versement de subventions aux associations Evolio, Emmaüs et Valtri - « Histoire sans fin », Elan-Jouques et installation d'un caisson du réemploi sur la déchèterie de la Parade.

Repères :

- *A ce jour, il y a 4 ressourceries sur le Territoire : Histoire sans fin à Venelles, Evolio à Gardanne, Emmaüs à Cabriès et Elan à Jouques.*
- *Les habitants ont à leur disposition plusieurs dispositifs pour le réemploi dans les déchetteries :*
 - 3 caissons respectivement à Peyrolles, à Aix-en-Provence et Gardanne,
 - 1 abri à Venelles
 - 1 local aux Pennes Mirabeau

Perspectives 2018 :

- Le Territoire du Pays d'Aix poursuit son soutien financier aux associations œuvrant pour le réemploi des déchets au sein des ressourceries.
- Mettre en place 2 caissons sur les déchèteries de Lambesc et Pertuis avec les panneaux sur le réemploi pour les sites n'en disposant pas, soit 6 au total.

• Textiles usagés

Description de l'action

- Développer les bornes pour la collecte des textiles usagés dans les communes.

Objectifs 2017 :

- Augmentation du nombre de bornes de collecte de textiles dans les communes volontaires,
- Prolongation de la convention avec Provence TLC en charge de la collecte et de la valorisation des TLC jusqu'à fin 2018.

Réalisations en 2017 :

- Résultat partiel : Collecte de 444 tonnes de janvier à fin octobre 2017.
- Prolongation de la convention avec Provence TLC jusqu'à fin 2018.

Repère : *A ce jour, il y a 26 communes disposant de ce dispositif et 118 bornes de collecte en service.*

Perspectives 2018 :

- Développer cette action sur les communes volontaires du Territoire du Pays d'Aix.
- Augmenter le nombre de bornes de collecte de textiles.
- Préparer le renouvellement de la convention se terminant fin 2018.

4 - Sensibiliser à la réduction des déchets et à l'économie circulaire et accompagner des démarches transversales et innovantes.

- **Label commerces engagés**

Description de l'action

Une subvention a été versée à l'association Ecoscience pour le projet de label des commerces engagés avec la réalisation d'un diagnostic, d'un cahier des charges, de supports de communication auprès des commerçants de Rousset, de Fuveau, des Pennes Mirabeau et de Vitrolles. C'est le CPIE du Pays d'Aix qui a porté le projet sur les communes de Venelles, Gréasque et Cabriès.

Objectifs 2017 :

- Suivi du porteur de projet : Le CPIE accompagne les commerçants engagés, assure la mise en réseau des commerçants entre eux et organise un événement par commune,
- Remise de cabas au CPIE du Pays d'Aix pour la diffusion aux commerçants participant à l'opération.

Réalisations en 2017 :

- Suivi du projet du CPIE et remise de 2.500 cabas.
- Plusieurs rencontres inter-commerçants ont été organisées :
 - Visite ISDND le 20 avril 2017
 - 26 septembre à Venelles : apéritif sur la thématique du don et réemploi => faible participation des commerçants (5) mais rencontre positive en termes d'échanges avec les élus (5 de Venelles)

Repère : A ce jour, ce sont 122 commerces qui ont été labellisés sur 7 communes du Pays d'Aix.

Perspectives 2018 :

- Suivi du projet du CPIE sur le développement du label « commerce engagés ».
- Remise de cabas au CPIE du Pays d'Aix pour la diffusion aux commerçants participant à l'opération.
- La ville d'Aix-en-Provence s'est portée candidate à ce label.

- **Campagne de communication sur les gestes de la prévention**

Description de l'action :

- Sensibiliser les habitants au changement de comportement par la diffusion de message sur la réduction,
- Quatre newsletters interactives "déchets" diffusées annuellement aux partenaires et abonnés.

Objectif 2017 :

- Mettre en place l'application déchets par la collectivité avec des accès facilités aux infrastructures, des informations sur les bons geste de la prévention, la réservation de composteurs etc.....

Réalisation en 2017 :

- Lancement de l'application déchet en janvier avec notamment un volet sur la prévention. En 2017, ce sont environ 2.500 personnes qui ont utilisé cette application de janvier à septembre.

Perspectives 2018 :

- Promouvoir les gestes de la prévention auprès du grand public sur 10 manifestations du Territoire.
- Une newsletter par trimestre.

- Campagne de communication sur la prévention des déchets : affiches 4 x 4, affichages Decaux, presse, message radio.

- **Diffusion de l'autocollant Stop Pub**

Description de l'action

Les autocollants sont mis à disposition dans les mairies, dans les kits de communication remis aux habitants, distribués lors des réunions d'accueil des nouveaux arrivants dans les communes ou envoyés suite à une demande sur le site internet de la collectivité.

Objectifs 2017 : diffuser 20.000 autocollants sur l'année.

Réalisation en 2017 : distribution de 14.127 autocollants.

Repère : A ce jour, ce sont plus de 136.000 autocollants qui ont été distribués en Pays d'Aix.

Perspectives 2018 :

- Diffusion de 20.000 autocollants sur l'année,
- Mise à disposition systématique dans un kit pour les nouveaux arrivants dans les communes,
- Mise à disposition dans les mairies des 36 communes.

- **Sensibilisation du grand public à la prévention des déchets**

Description de l'action :

- Information et animation sur des stands lors de manifestations culturelles ou sportives et lors des réunions d'accueil des nouveaux arrivants dans les communes.

Objectif 2017 : promotion des gestes de la prévention auprès du grand public.

Réalisations en 2017 :

- Foulée du Foussa à Rognes le 19 février : sensibilisation de 35 personnes
- Opération de communication aux Allées Provençales le 15 mars : sensibilisation de 40 personnes
- Aix en Foulée les 15 et 16 avril : sensibilisation de 60 personnes
- Jardin d'Albertas à Bouc Bel Air les 26 27 et 28 mai : distribution de 1.000 cabas
- Tralalère à Gréasque le 27 mai
- Pique-nique solidaire à Aix : sensibilisation de 50 personnes
- Journées d'échange du C.P.I.E. à Puyricard les 8 et 9 juin
- Course de la Saint Antoine à Meyreuil les 17 et 18 juin : sensibilisation de 98 personnes
- Sensibilisation des étudiants dans les résidences du CROUS : distribution de près de 4.000 sacs de précollecte
- La quinzaine de l'énergie à Aix du 30 octobre au 3 novembre : sensibilisation de 200 personnes
- Sensibilisation à la fin du sac plastique sur les marchés d'Aix les 21 et 23 novembre : sensibilisation de 300 personnes et distribution de cabas.

Perspectives 2018 :

- Poursuivre la sensibilisation des citoyens sur 10 manifestations du Territoire.
- Distribuer des cabas sur les manifestations, les stands ou les marchés

- **Exemplarité du Territoire du Pays d'Aix en matière de réduction des déchets**

Description de l'action

Dans le cadre de la charte développement durable du Territoire du Pays d'Aix, un volet concerne la sensibilisation des agents de la collectivité aux gestes limitant l'impact environnemental du fonctionnement des services et notamment sur la réduction des déchets.

Objectifs 2017 :

- Poursuite des actions exemplaires (textiles, piles, articles de sensibilisation) et autres, si il y a des opportunités,
- Réflexion pour la collecte des fournitures de bureau usagers en lien avec l'Association Bois Plume sur Trets,
- Volonté de faire du CFA, un site pilote en matière de compostage avec un jardin potager et étudier la possibilité de devenir un site permettant la formation des référents compostage,
- Réflexion sur un module de formation sur le gaspillage alimentaire à destination des élèves du restaurant et du personnel des cuisines,
- Sensibilisation des agents du territoire à la suppression des sacs plastiques avec la tenue de stands d'information sur les différents sites, la distribution de documents d'information et d'un cabas réutilisable.

Réalisations en 2017 :

- Résultat partiel : La collecte des textiles a permis de récupérer au sein des services du Territoire du Pays d'Aix, 222 kg au printemps et en attente des quantités collectées en novembre.
- 40 kg de piles ont été collectés.

Perspectives 2018 :

- Des conteneurs pour la collecte des textiles seront à disposition ponctuellement des agents de la collectivité à proximité de leur lieu de travail ainsi qu'une collecte de piles deux fois par an (semaine du développement durable et de la réduction des déchets).
- Réflexion pour la collecte des fournitures de bureau usagers en lien avec l'Association Bois Plume sur Trets.
- Sensibilisation des agents du territoire à la suppression des sacs plastiques avec la tenue de stands d'information sur les différents sites, la distribution de documents d'information et d'un cabas réutilisable.
- Don à la Croix Rouge française des jouets de Noël non distribués aux enfants des agents du Territoire.

- **La sensibilisation des scolaires**

Description de l'action

Animation dans les classes sur le thème de la prévention des déchets (gaspillage alimentaire, réemploi, compostage). Des kits pédagogiques avec des cahiers de l'élève, guides de l'enseignant, des animations en classes et des visites de jardins pédagogiques sont proposés aux enseignants afin de familiariser les enfants des écoles primaires et maternelles à la thématique des déchets.

Objectifs 2017 :

- Poursuite des animations et de la diffusion des kits pédagogiques.
- Création d'une mallette pédagogique sur la prévention des déchets.

Réalisations en 2017 :

- Sur l'année scolaire 2016-2017, sensibilisation de 2 943 élèves :
 - 109 classes ont bénéficié de la sensibilisation générale.

- 25 classes ont suivi l'approfondissement du module « gestion des déchets » et 38 classes ont visité le site de l'Arbois.
- 28 classes ont suivi l'approfondissement du module « prévention des déchets » et 50 classes ont visité un jardin pédagogique.

Perspectives 2018 :

- Poursuite des animations et de la diffusion des kits pédagogiques.
- Finalisation de la mallette pédagogique sur la prévention des déchets.

- **La réduction des déchets dangereux**

Description de l'action :

- Suivi des porteurs de projets (Agence de l'eau, CCI, DASTRI) et des points de collecte des DASRI.

Objectif 2017 : sensibiliser les ménages à la réduction de la toxicité des déchets.

Réalisation en 2017 : pas d'action réalisée.

Perspectives 2018 :

- Sensibiliser les ménages à la réduction de la toxicité des déchets dans les magasins de bricolage,
- Augmentation du taux de captage des piles en développant le nombre de contenants dans les bâtiments publics (écoles, bibliothèques, mairies...) et mettant à disposition des outils de communication,
- Mise en place d'actions en déchèteries mobiles pour le captage des déchets dangereux.

III – ÉVOLUTION DES TONNAGES

Sur la période 2010 – 2017, on observe :

- une baisse de 4 % de la production d'ordures ménagères,
- une augmentation de 5,8 % des emballages ménagers et journaux-revues,

Ratio en Kg/hab./an*	2010	2017 Résultat partiel de janvier à novembre	Evolution 2017/2010
Ratio ordures ménagères	361	347	- 4 %
Ratio collecte sélective	49	51,8	+ 5,8 %
SOUS TOTAL	410	398,8	- 2,7 %
Ratio déchèteries	285	En cours de consolidation	
Ratio collectes séparatives	0	En cours de consolidation	
TOTAL GÉNÉRAL	695		

* Ratios calculés à partir de la population DGF 2016 : 359 081 habitants

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Prévention des déchets - Programme d'actions 2018 et demande de subventions

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **14 FEV. 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180208-2018_CT2_056-
DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018